

Les déchets verts

Valoriser ses déchets verts à domicile : pourquoi et comment ?

Les déchets verts sont une véritable ressource à valoriser dans le jardin grâce au compostage, au mulching et au paillage. Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre

de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste est triplement bénéfique : nous réduisons les déchets produits, maîtrisons les coûts et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !

Le mulching

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage. Cette technique naturelle permet de fertiliser le gazon et le protège de la sécheresse l'été, en préservant l'humidité du sol.

Le paillage

Il s'agit de mettre aux pieds des arbustes, des fleurs, des fruits et des légumes ou encore des haies, le gazon tondu, les feuilles mortes ou encore le broyat de branche. Une technique écologique qui permet de retenir l'humidité de la terre, d'empêcher la repousse des mauvaises herbes. La dégradation de ces déchets organiques permet également d'apporter des éléments nutritifs à la terre pour le bon développement des plantes.

Le saviez-vous ? Le SMITOM propose une aide pour l'achat d'un broyeur à déchets verts. Pour connaître les modalités : <https://www.smitom-nord77.fr>

Pour en savoir plus sur le broyage et le paillage : <https://www.smitom-nord77.fr/reduire-mes-dechets/au-jardin/broyage-et-paillage/>

Le compostage

Le compostage en tas : Rassemblez vos déchets en tas directement sur le sol et laissez-le processus suivre son cours. Il faudra entre 6 mois et 1 an pour obtenir un compost prêt à l'emploi.

Le compostage en bac individuel : Qu'il soit en métal, en bois ou en plastique, fabriqué à la main ou acheté en kit, le bac de compostage est l'allié idéal pour tous les extérieurs. A l'abri des aléas climatiques et des animaux, le processus de décomposition est plus rapide et dure entre 4 et 5 mois.

Pour en savoir plus sur le compostage : <https://www.smitom-nord77.fr/reduire-mes-dechets/au-jardin/le-compostage-2/>

Comment obtenir un composteur ou un lombricomposteur ? Inscrivez-vous auprès du Service de la Collecte des Déchets Ménagers : https://www.pays.meaux.fr/apps/composteurs_capm/

Les déchèteries

Pensez aux déchèteries pour vos déchets verts ! Faites votre demande de carte rapidement sur le site du SMITOM : <https://www.smitom-nord77.fr/les-decheteries/comment-obtenir-votre-carte-dacces-en-decheterie/>

La collecte en porte-à-porte

Le Pays de Meaux assure la collecte des déchets verts en porte-à-porte du 01 Avril au 30 Novembre.

Les déchets doivent être présentés dans des sacs biodégradables mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ;

Ils sont à sortir la veille de la collecte ;

Le poids de chaque sac n'excédera pas 20 kg ;

La longueur des branchages n'excédera pas 80 cm, leur diamètre sera inférieur à 5 cm ;

Les branchages doivent être présentés en fagots liés en dehors des sacs ;

Le volume total admis ne pourra excéder 20 sacs ou 1,5 m³ par foyer et par collecte.

Les sacs sont à retirer aux serres municipales situées au 68, rue de la cave aux hérons à Meaux :

Du 1er avril au 31 octobre, les lundis et mercredis uniquement : 8h/12h et 13h/16h45

Au mois de novembre : les lundis et mercredis uniquement : 8h30 à 12h et 13h15 à 16h30

<https://www.agglo-paysdemeaux.fr/environnement/dechets-menagers/collecte-des-dechets-recyclables-bac-jaune/les-dechets-verts>

Commune



MAIRIE DE MEAUX
2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux